

**Renforcement des mécanismes institutionnels**  
**Déclaration du Canada**

**Réunion biennale des États sur le  
Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et  
éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects**

**14 au 18 juin 2010  
New York**

Monsieur le Président,

Le Canada a le plaisir de constater que depuis le début de vos consultations, vous avez insisté sur la nécessité d'examiner plus minutieusement les aspects institutionnels du Programme d'action des Nations Unies (PoA). Votre intention d'aborder le renforcement des mécanismes de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action, les préparatifs de la réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux (OEMGE) de 2011 et la Conférence d'examen (RevCon) de 2012 est opportune et justifiée. Le Canada se réjouit de votre engagement à cet égard.

Le commerce et l'utilisation illicites des armes légères et de petit calibre constitue une grave menace à la sécurité, la stabilité, la primauté du droit et le développement. Il est évident alors que les efforts concertés que nous déployons dans le cadre du Programme d'action contribuent directement aux buts plus larges de paix et de sécurité.

Le Canada se félicite des progrès importants réalisés jusqu'à présente dans la mise en œuvre du Programme d'action. Cependant, le Canada est également conscient qu'il y a encore beaucoup à faire pour atteindre réellement les objectifs de prévention, de lutte et d'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, par le renforcement et l'élaboration de normes convenues, et l'amélioration de l'efficacité du processus de mise en œuvre. Sur ce dernier point, deux questions essentielles méritent considération, si nous voulons circonscrire notre interprétation collective du dossier. La première consiste en fait à déterminer si le Programme d'action est mis en œuvre tel qu'il est rédigé et la deuxième, si la mise en œuvre du Programme d'action a un impact mesurable sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Pour répondre sérieusement à ces questions, les États doivent d'abord faire le bilan de l'état actuel de la mise en œuvre, et le mesurer au regard des exigences du processus. Cela n'est possible qu'en définissant clairement les mesures que les États se sont engagés à prendre, en reliant ces mesures à une exigence

donnée et en évaluant de manière objective si l'impact peut à son tour être relié aux buts visés du Programme d'action.

Pour répondre à l'appel lancé dans votre document de travail, nous demandons d'apporter des idées, des informations et des compétences spécialisées, et d'élaborer des outils contextuels pour examiner les mécanismes de mise en œuvre et mesurer les progrès, et pour répondre aux questions précises que nous avons posées ci-dessus, le Canada a préparé, de façon informelle, une « matrice de mise en œuvre » afin de la soumettre à la considération des États. Nous espérons que ce document pourra servir d'outil interne utile pour guider les États et leur permettre d'améliorer leur mise en œuvre respective du Programme d'action. Il s'agit d'un outil qui non seulement répond aux besoins des États de comprendre où nous en sommes les uns et les autres dans la mise en œuvre du Programme d'action, mais qui peut également aider chaque État à progresser à l'échelle nationale vers la réalisation des buts visés par l'instrument.

La matrice fournit un instantané de la mise en œuvre qui permet aux États de mesurer leurs propres progrès, puisqu'elle indique les éléments dont les États ont convenu, la manière dont les États comptent obtenir tel ou tel résultat, ce que les États veulent comme résultat et si ce résultat a été atteint. En outre, la matrice permet de visualiser les lacunes du processus de mise en œuvre. En facilitant un examen efficace de ces lacunes, la matrice peut aider les États à se faire une idée plus claire des aspects qui nécessitent davantage de travail – clarifier nos résultats escomptés ou ajouter des précisions sur la manière dont nous voulons nous y prendre pour les obtenir.

La production de rapports sur la mise-en-œuvre du Programme d'action peut aider les États à repérer les domaines où ils ont déjà atteint les objectifs du Programme d'action et ceux sur lesquels ils doivent encore concentrer leurs efforts. Le Canada estime que cette matrice de mise en œuvre, si elle est utilisée par les États pour orienter leurs progrès internes, pourrait appuyer les objectifs du Programme d'action. Nous savons que les organismes de l'ONU, d'autres organisations internationales et des groupes de la société civile recueillent déjà des renseignements et mènent des activités dans des domaines couverts par le Programme d'action. Une matrice pourrait également aider ces organisations à mieux déterminer en quoi leurs activités régionales, sous-régionales et même locales relatives aux armes légères et de petit calibre complètent le Programme d'action et, le cas échéant, à faire rapport à une réunion comme celle-ci.

Le Canada est impatient de participer à une discussion et à un débat fructueux sur cet outil qui pourrait nous être utile.

Monsieur le Président,

Le Canada espère que grâce au travail qu'il a réalisé en relation avec ce point à l'ordre du jour, nous pouvons non seulement simplifier, stabiliser et renforcer les processus de mise en œuvre actuels, cerner les lacunes dans la mise en œuvre et repérer les situations qui pourraient nécessiter l'élaboration de nouveaux processus, mais également mieux définir la meilleure manière d'affecter du temps et des ressources au Programme d'action. En outre, nous espérons que nous pourrions alors optimiser l'impact de ces ressources humaines et financières afin de créer une feuille de route qui nous aiderait efficacement à progresser dans la préparation de la réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux (OEMGE) de 2011 et de la Conférence d'examen de 2012, en veillant à ce que l'ordre du jour et le contenu de ces réunions correspondent directement, tangiblement et objectivement aux besoins des États en ce qui concerne la mise en œuvre.

Il sera important de distinguer clairement les fonctions et le mandat des réunions biennales, des réunions d'experts et des conférences d'examen. Dans cette optique, le Canada aimerait formuler certaines suggestions sur la fonction et la structure des réunions à composition non limitée des experts gouvernementaux, en tirant parti de son expérience de l'organisation de la réunion internationale d'experts à Genève d'août 2007.

En privilégiant un seul sujet à la réunion, nous avons pu avoir une discussion technique approfondie sur les instruments existants et les pratiques exemplaires relativement aux contrôles des transferts, aux difficultés à appliquer les contrôles et aux mesures nécessaires à l'appui de la capacité d'application. La réunion d'experts de 2011 pourrait suivre un modèle semblable, avec une discussion et un examen des aspects pratiques de la mise en œuvre dans un seul domaine. La coopération et l'assistance pourraient être examinées sous l'angle de ce seul sujet. Nous espérons que nos discussions de cette semaine nous aideront à cerner une question qu'il est opportun d'examiner et qui convient à une réunion d'experts telle que l'OEMGE.

Le Canada a également établi pour la réunion de 2007 un programme de parrainage afin de faire venir des experts des capitales de différents pays. Les États pourraient envisager d'établir un programme de parrainage volontaire, afin d'accroître la participation au processus du Programme d'action, y compris la participation aux réunions d'experts.

Le caractère informel de la réunion de 2007 a contribué à enrichir les discussions. Les États, les organisations régionales et internationales, les organismes de l'ONU et les organisations de la société civile ont pu intervenir sur chaque point à l'ordre du jour, et les participants ont été encouragés à discuter librement.

Monsieur le Président,

Pour conclure, le Canada pense que des progrès extraordinaires peuvent être réalisés par les États s'ils mettent efficacement en œuvre les mesures que nous nous sommes déjà engagés à prendre. En l'absence d'une pleine mise en œuvre et sans les outils de suivi de nos engagements inter-reliés, nous risquons d'avoir un programme d'action qui est plus programme qu'action. Le Programme d'action peut et doit être davantage; en fait, il s'agit d'une entente-cadre précieuse, qui a le potentiel de produire de véritables résultats. Par l'établissement d'une feuille de route à l'appui de la mise en œuvre jusqu'en 2012 et au-delà, un plan organisationnel structuré et efficace peut être établi pour relier le travail de fond de toutes les réunions à venir, ce qui permettrait de s'assurer que l'ordre du jour et le contenu de ces réunions correspondent aux besoins des États en ce qui concerne la mise en œuvre.

Nous avons hâte de travailler dans le sens de notre but commun avec d'autres gouvernements et partenaires de la société civile afin de renforcer les mécanismes institutionnels du Programme d'action, de façon à résoudre efficacement le problème pressant que constituent le commerce illicite et l'utilisation malveillante des armes légères et de petit calibre.

Je vous remercie.